



Namur, le

13 OCT. 2011

Correspondant : Mélissa WALKA - ☎ 081/323.411

Email : [Melissa.walka@gov.wallonie.be](mailto:Melissa.walka@gov.wallonie.be)

Nos Réf : ETI/FLA/SCL/MWA/2011-C-1520/10-18786

**Concerne : APE - Plan Marshall 2.Vert - Appels à projets n° 105013 et 105015.  
Appel à candidature pour l'octroi de postes APE pour les projets de médiation de dettes et de regroupement de services de médiation de dettes.**

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement wallon a décidé lors de sa séance du 26 mai 2011 de renforcer la lutte contre le surendettement et le travail de prévention en créant de nouveaux emplois APE.

A cette même date, il a également marqué sa volonté de confier de nouvelles missions aux Centres de référence dont notamment l'organisation des groupes d'appui et de prévention du surendettement.

Afin de soutenir les Services dans ces missions, nous avons souhaité leur réserver 32 emplois APE à 7 points maximum dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, Axe VI – Conjuguer Emploi et bien-être social, ceci pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Ces postes sont répartis en deux axes prioritaires.

**Axe 1 : Appel à projet n° 105015 « Regroupement de services de médiation de dettes » : 12 postes.**

Le territoire wallon est assez bien desservi en matière de services de médiation. Néanmoins, quantité de services agréés ne gèrent que quelques dossiers (environ 13% gèrent moins de 15 dossiers/an).

S'il est évident qu'un service de proximité doit être assuré même dans les petites régions rurales éloignées, certaines questions se posent en termes de suivi de ces dossiers et de professionnalisation du personnel.

C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité et d'efficience, il est souhaitable de promouvoir le regroupement de petits services.

Conditions de recevabilité :

Pour être éligible, la demande devra :

- Emaner de services de médiation agréés conventionnés ou réunis en association chapitre XII ;
- Démontrer la plus-value du regroupement en termes de nouvelles organisations (c'est-à-dire renforcement du temps de travail, maintien de services de proximité,...) ;
- Les services conventionnés devront totaliser ensemble entre 20 et 149 dossiers par an (sur base des dossiers 2010)

Modalités pratiques :

En fonction des besoins, la personne recrutée devra être affectée exclusivement à la médiation de dettes et devra soit renforcer les tâches spécifiques à la médiation ou effectuer des tâches administratives en lien avec celle-ci (appui au personnel spécifique). Les subventions octroyées dans le cadre du dispositif APE doivent permettre l'engagement de personnel afin de renforcer les équipes déjà mises en place.

Un service porteur doit être désigné. Ce dernier sera le seul interlocuteur de l'administration.

La subvention prévue aux articles 15 et suivants de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2007 sera attribuée au service porteur.

Dans les limites des postes disponibles, chaque service pourra recevoir 1/2 ETP. Si les demandes dépassent le nombre de postes disponibles, la priorité sera accordée aux projets en fonction du contenu du dossier introduit et de la plus-value apportée par le regroupement.

**Axe 2 : Appel à projet n° 105013 « Médiation de dettes » : 20 postes.**

Actuellement, les services de médiation de dettes traitent, en fonction de leur situation, entre 2 et 1500 dossiers. La subvention étant plafonnée, les services traitant un grand nombre de dossiers sont pénalisés.

Conditions de recevabilité :

Pour être éligible, la demande devra :

- Emaner de services de médiation agréés ;
- Le service doit traiter au moins 150 dossiers/an (sur base des dossiers 2010) ;
- Mentionner le personnel existant, les affectations actuels et futures ;
- Démontrer la plus-value du renforcement en termes d'organisation.

Modalités pratiques :

En fonction des besoins, la personne recrutée devra être affectée exclusivement à la médiation de dettes et devra soit renforcer les tâches spécifiques à la médiation ou effectuer des tâches administratives en lien avec celle-ci (appui au personnel spécifique). Les subventions octroyées dans le cadre du dispositif APE doivent permettre l'engagement de personnel afin de renforcer les équipes déjà mises en place.

Dans les limites des postes disponibles, les services traitant plus de 300 dossiers par an recevront 1 ETP, les services qui traitent entre 150 et 299 dossiers par an recevront ½ ETP, soit 4 points maximum. Si les demandes dépassent le nombre de postes disponibles, la priorité sera accordée aux projets en fonction du contenu du dossier introduit et de la plus-value apportée par le renforcement.

Afin de pouvoir obtenir un poste APE, vous êtes invité à renvoyer une demande au moyen du formulaire ci-joint. Cette demande devra être accompagnée, sous peine de non recevabilité de la demande, d'une motivation de celle-ci décrivant les objectifs poursuivis au regard des missions décrites, de la plus-value apportée par ce nouveau poste, d'un descriptif de fonction et du type de profil recherché.

Vous trouverez, en annexe, ce formulaire de demande simplifié. Celui-ci est également téléchargeable à l'adresse [http://formulaires.wallonie.be/p004357\\_031.jsp](http://formulaires.wallonie.be/p004357_031.jsp)

Les renseignements utiles relatifs aux mécanismes de subvention et d'engagement des agents recrutés dans le cadre de ces dispositifs sont également disponibles sur le site du Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Service Public de Wallonie : <http://emploi.wallonie.be/> ou auprès de Madame PIFFET 081/33.44.38.

Les dossiers de demande doivent être renvoyés pour **le 30 novembre 2011** au plus tard à l'adresse suivante :

Cabinet de Madame la Ministre Eliane TILLIEUX  
A l'attention de Mélissa WALKA  
Appel à projets n° 105013 et 105015  
Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances  
Rue des Brigades d'Irlande, 4  
5100 JAMBES

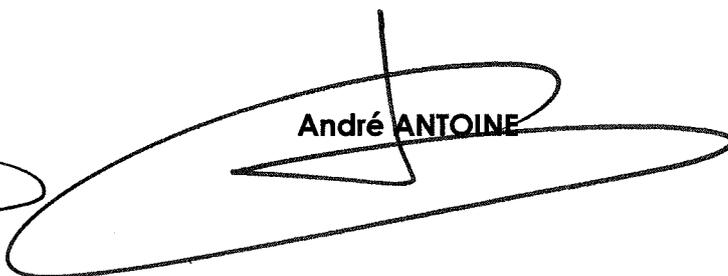
Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en l'expression de nos salutations les meilleures.

**Eliane TILLIEUX**



**Ministre de la Santé, de l'Action  
sociale et de l'Egalité  
des Chances**

**André ANTOINE**



**Vice-président et Ministre du Budget, des  
Finances, de l'Emploi, de la Formation et des  
Sports**

# AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (décret du 25 avril 2002)

## Plan Marshall 2.VERT

### Médiation de dettes

À retourner (en un seul exemplaire) au

Cabinet de la Ministre Eliane TILLIEUX

Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'égalité des Chances

rue des Brigades d'Irlande, 4

5100

JAMBES

à l'attention de Mélissa WALKA – appel à projets 105013

Réservé au SPW :

Réception de la demande :

#### Cadre 1 : Renseignements généraux

AXE : 105013 : PM 2.vert : - Médiation de dettes

NOM ou RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR :

##### 1.1 Type d'employeur

ASBL

CPAS

autre

Administration communale

Intercommunale

1.2 Coordonnées de l'employeur : n° BCE : .....

1.2.2. adresse du siège social :

rue : ..... N° ..... Bte .....

code postal : ..... Localité : .....

1.2.3. adresse du lieu d'exécution principal (si différente du siège social)

rue : ..... N° ..... Bte .....

code postal : ..... Localité : .....

#### Cadre 2 : Moyens de contact :

2.1 **Personne responsable (juridiquement habilitée à représenter l'organisme) :**

M.  Mme Nom : ..... Prénom .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel .....

2.2 **Personne de contact (si différente de la personne identifiée ci-dessus) :**

M.  Mme Nom : ..... Prénom .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel .....

### **Cadre 3 : Description de la demande :**

#### **3.1 : Description du projet :**

#### **3.2 : Fonctions demandées**

N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
1			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	
N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
2			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	
N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
3			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	

\* Les différents niveaux de diplôme requis sont : 1 (universitaire), 2+ (gradué), 2 (secondaire supérieur), 3 (secondaire inférieur) et 4 (primaires). Vous pouvez indiquer un maximum de deux niveaux de diplôme par fonction.

#### **Cadre 4 : Obligations en matière de relations de travail**

N° règlement de travail : .....

Bilan social :  oui  non

N° affiliation médecine du travail : .....

Respect du plan comptable minimum normalisé :  oui  non

#### **Cadre 5 : Déclaration sur l'honneur et signature**

Je (Nous) soussigné(s),

Nom : ..... Nom: .....

Prénom : ..... Prénom : .....

Fonction(s) au sein de l'Association ou du Pouvoir local :

.....

#### **Légalement autorisé(s) à engager l'organisme, déclare(nt) sur l'honneur :**

- Que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets;
- Que j'ai (nous avons) pris connaissance de la réglementation relative au programme d'aide visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés (Décret du Parlement wallon du 25 avril 2002) et des sanctions possibles en cas de non respect de la législation.

#### **Je m'engage / nous nous engageons également à :**

- Maintenir le volume global de l'emploi;
- Respecter les dispositions légales et réglementaires en matière d'emploi et de sécurité sociale concernant :
  - le bilan social,
  - la convention de premier emploi,
  - la mise à disposition de personnel,
  - la tenue d'une comptabilité conforme au plan comptable normalisé, sauf pour les « petites » asbl,
  - les dispositifs relevant des conventions collectives de travail;
- Payer, en temps utile, la rémunération des travailleurs engagés et les cotisations de sécurité sociale et en fournir la preuve à l'Office régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREM) ;
- Ne pas bénéficier pour le ou les mêmes travailleurs d'une ou plusieurs subventions émanant de pouvoirs publics qui, additionnées avec la présente aide, dépassent le coût global de la rémunération de ce ou ces travailleurs;
- Autoriser les inspecteurs sociaux du Département de l'Inspection à procéder à tout contrôle que peut requérir l'exécution des lois et réglementations en vigueur et fournir tous les renseignements nécessaires;
- Introduire auprès de la Direction de la Promotion de l'Emploi du Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du SPW une demande d'autorisation pour toute modification;
- Informer la Direction de la Promotion de l'Emploi du Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de toute modification apportée à la structure de l'association ou comité de gestion;
- Adresser à la Direction de la Promotion de l'Emploi du Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et au Centre d'Inspection compétent du SPW :
  - un rapport détaillé sur l'exécution des activités,
  - un exemplaire des publications éventuellement réalisées;ces documents doivent être envoyés dans le mois qui précède chaque anniversaire de la décision d'octroi.

Fait à :

Date :

Mention manuscrite "lu et approuvé" :

Signature(s) :

# AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (décret du 25 avril 2002)

## Plan Marshall 2. VERT

### Regroupement de services de médiation de dettes

**À retourner (en un seul exemplaire) au**  
Cabinet de la Ministre Eliane TILLIEUX  
Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'égalité des Chances  
rue des Brigades d'Irlande, 4  
5100 JAMBES  
à l'attention de Mélissa WALKA – appel à projets 105015

Réservé au SPW :  
Réception de la demande :

#### **Cadre 1 : Renseignements généraux**

**AXE : 105015 : PM 2.vert : - Regroupement de services de médiation de dettes**

NOM ou RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR :

##### **1.1 Type d'employeur**

- ASBL  CPAS  autre  
 Administration communale  Intercommunale

**1.2 Coordonnées de l'employeur** : n° BCE : .....

1.2.2. adresse du siège social :

rue : ..... N° ..... Bte .....

code postal : ..... Localité : .....

1.2.3. adresse du lieu d'exécution principal (si différente du siège social)

rue : ..... N° ..... Bte .....

code postal : ..... Localité : .....

#### **Cadre 2 : Moyens de contact :**

**2.1 Personne responsable (juridiquement habilitée à représenter l'organisme) :**

M.  Mme Nom : ..... Prénom .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel .....

**2.2 Personne de contact (si différente de la personne identifiée ci-dessus) :**

M.  Mme Nom : ..... Prénom .....  
Fonction : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... Courriel .....

### **Cadre 3 : Description de la demande :**

#### **3.1 : Description du projet :**

#### **3.2 : Fonctions demandées**

N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
1			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	
N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
2			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	
N°	Intitulé de la fonction	Description de la tâche		
3			Effectif en équivalent temps plein :	
			N° de la commission paritaire :	
			Niveaux de diplôme requis * :	

\* Les différents niveaux de diplôme requis sont : 1 (universitaire), 2+ (gradué), 2 (secondaire supérieur), 3 (secondaire inférieur) et 4 (primaires). Vous pouvez indiquer un maximum de deux niveaux de diplôme par fonction.

